

Cyber harcèlement et Cyberviolences

DÉFINITION : Le cyber harcèlement (en anglais Cyberbullying) est une forme récente de harcèlement. On la retrouve en particulier via les sms et les réseaux sociaux. La prévention du harcèlement et la lutte contre le harcèlement dans les écoles et les établissements du second degré, collèges et lycées, constituent un enjeu éducatif majeur. D'après les enquêtes effectuées, on peut estimer que 10 % des écoliers et des collégiens rencontrent des problèmes de harcèlement et que 6 % d'entre eux subissent un harcèlement que l'on peut qualifier de sévère à très sévère. Le premier pas dans la lutte contre le cyber harcèlement et le harcèlement est de BRISER LE SILENCE et en parler à nos proches ou à des personnes ressources afin de recevoir de l'aide. L'association e-Enfance œuvre quotidiennement aux côtés du Ministère de l'Education nationale contre le cyber-harcèlement et le harcèlement à l'école. Chaque année depuis 2012, nous sommes le partenaire de la journée #NAH « Non au Harcèlement ». Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des outils et ressources qui vous permettront d'identifier les cas, de lutter contre les comportements et d'aider votre enfant s'il est victime de cyber harcèlement. Tous les adultes doivent agir ensemble pour prévenir et combattre le cyber-harcèlement. Ils ont responsabilité en termes de prévention mais aussi d'aide en cas de difficulté.

L'âge de début d'accès à internet se situe aux alentours de 9 ans et ne cesse de diminuer. Rapidement, l'enfant va être équipé avec un outil numérique personnel : ordinateur, téléphone portable ou/et tablette. A partir de ce moment, tous les adultes présents dans la vie de l'enfant peuvent l'accompagner dans son utilisation numérique.

Le cyber-harcèlement étant le risque le plus important auquel

un enfant est exposé sur Internet, il est le devoir de tous de prévenir et combattre l'intimidation en ligne. Les premiers adultes à prodiguer aide et conseils en matière de sécurité sur Internet sont les parents (60%) puis les enseignants (43%) et enfin les pairs (26%). L'âge des premiers pas sur Internet est de plus en plus bas (9 ans en moyenne). L'éducation nationale a un rôle fondamental à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable d'internet, et s'engage donc à informer les élèves sur :

- l'importance de parler des problèmes rencontrés avec les adultes de l'établissement et de venir en aide aux victimes
- les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée
- le respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades

Le personnel éducatif doit favoriser un usage sûr et éthique d'Internet et des téléphones et développer une culture d'entraide et de non tolérance à quelque forme de violence que ce soit. Le personnel éducatif doit favoriser un usage sûr et éthique d'Internet et des téléphones et développer une culture d'entraide et de non tolérance à quelque forme de violence que ce soit. Les parents ont tendance, à considérer les technologies numériques comme le domaine réservé de leurs enfants qui auraient davantage d'habilités et de compétences. C'est souvent le cas pour la maîtrise technique de l'outil, en revanche ils ont une réelle méconnaissance des règles de fonctionnement ou des risques encourus. Les jeunes oublient souvent sur Internet les règles de bon sens, les principes de précaution ou de respect de soi et des autres.

- Chaque jour, des experts en informatique traquent les criminels en ligne: Il y a 3 000 personnes au niveau des brigades départementales (appelées C n'tech), 250 personnes au niveau régional (N'tech), et 38 chez C3N

(centre de lutte contre les criminalités numériques).

- Entre 2016 et 2017, le C3N a noté une hausse de 30 % des infractions en ligne. Le gendarme note aussi une augmentation de 30 % des cyberattaques visant des femmes.
- D'après les études menées par la chercheuse et pédagogue Catherine Blaya, 41 % d'entre eux ont déjà été victimes de cyberviolences, et 7 % de cyberharcèlement.
- On considère qu'il y a cyberharcèlement quand la victime fait l'objet d'attaques perpétrées au moins une fois par semaine et pendant un mois.
- Dans le monde, 246 millions d'enfants et d'adolescents sont touchés par le harcèlement à l'école révélait l'UNESCO en 2017.
- D'après l'UNESCO, entre « 2010 et 2014, la proportion d'enfants et d'adolescents âgés de 9 à 16 ans ayant été exposés au cyber-harcèlement était passé de 8 à 12%, en particulier chez les filles et les enfants les plus jeunes. »
- Seulement 10 % des enfants victimes de cyber-harcèlement en parlent à leurs parents.

Guide « Agir contre le harcèlement à l'école »

Ministère de l'éducation nationale – 2013

Lien : [Téléchargement du guide Agir contre le harcèlement à l'école 2013](#)

Guide « Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon collège ou mon lycée ? »

Ministère de l'éducation nationale – 2014

Lien : [Téléchargement du guide Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon collège ou mon lycée ?](#)

Guide pour les professeurs et directeurs d'établissements scolaires « Que faire dans mon école, contre le harcèlement ? »

Ministère de l'éducation nationale – 2013

Lien : [Téléchargement du guide Que faire dans mon école,](#)

[contre le harcèlement ?](#)

Guide : Le harcèlement entre élèves le reconnaître, le prévenir, le traiter »

Ministère de l'éducation nationale – 2013

Lien : [Téléchargement du guide Le harcèlement entre élèves le reconnaître, le prévenir, le traiter](#)

Outil Stop Bashing!

App gratuite et simple de lutte contre le cyber-harcèlement.

Lien : [Téléchargement Stop Bashing](#)

Et si on si on parlait du harcèlement à l'école ?

Une bande dessinée pour les enfants dès 7 ans pour prévenir le harcèlement à l'école. Suscite le débat et la curiosité au travers des textes et des illustrations. Chaque numéro est distribué gratuitement.

Association Les petits citoyens – 2012

Lien : [Téléchargement Et si on si on parlait du harcèlement à l'école ?](#)

Agir contre le harcèlement à l'école

Une enquête a été réalisée auprès des référents harcèlement académiques. Source: ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ministère de l'éducation nationale – 2015

Lien : [Téléchargement de l'enquête Agir contre le harcèlement à l'école 2015](#)

Guide pratique pour lutter contre le cyber-harcèlement entre élèves

Ministère de l'éducation nationale

Lien : [Téléchargement du Guide pratique pour lutter contre le cyber-harcèlement entre élèves](#)

Non au Harcèlement

Journée nationale « Non au harcèlement » Jeudi 3 novembre 2016

Ministère de l'éducation nationale – 2016

Lien : [Téléchargement du document Non au Harcèlement](#)

- Garder des preuves (faire des captures d'écran avec son ordinateur ou le téléphone)
- En parler à une personne de confiance
- Faire un signalement en ligne pour stopper la diffusion du contenu inapproprié (les réseaux sociaux proposent de signaler de manière anonyme un contenu ou un utilisateur abusif)
- Porter plainte si cela s'avère nécessaire (la nouvelle loi de 4 août 2014 reconnaît le harcèlement moral comme un délit, dont la manifestation via outils numériques est un élément aggravant).

Pour les cas de figure ci-dessous :

- Je suis auteur : <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-auteur/>
- Je suis victime : <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-victime/>
- Je suis témoin : <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-temoin/>
- Mon enfant est victime : <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-victime/>
- Mon enfant est témoin : <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-temoin/>
- Mon enfant est auteur : <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/mon-enfant-est-auteur/>
- Faire face au harcèlement : <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/faire-face-au-cyberharcèlement/>

Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus

au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* ».

Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Il peut prendre plusieurs formes telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture
- le sexting (c'est la contraction de « sex » et « texting »). On peut le définir comme « Des images produites par les jeunes (17 ans et moins) qui représentant d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile**

Les cyberviolences regroupent en particulier :

- les propos diffamatoires et discriminatoires ou à visée diffamatoire ou discriminatoire.
- les propos humiliants, agressifs, injurieux ;
- la divulgation d'informations ou d'images personnelles (volées et/ou modifiées et/ou choquantes) ;
- la propagation de rumeurs ;
- les intimidations, insultes, moqueries, menaces ;
- les incitations à la haine ; l'usurpation d'identité, le piratage de compte...

Ces contenus sont envoyés, rendus publics ou partagés au moyen de formes électroniques de communication – applications, en particulier réseaux sociaux accessibles sur Internet, et/ou à partir de smartphones, tablettes, ordinateurs notamment. Les cyberviolences peuvent être le fait d'une ou de plusieurs personnes et viser un individu ou un groupe.

Si les cyberviolences ajoutent une dimension aux violences exercées dans d'autres cadres, elles possèdent des spécificités.

En effet, les outils numériques comportent la possibilité d'une dissémination très rapide de l'information :

un seul clic peut permettre d'atteindre un grand nombre de personnes. De plus, l'anonymat, facilité en ligne ou derrière un écran, favorise le sentiment d'impunité ou diminue la conscience des conséquences de ses actes ; il peut également rendre difficile l'identification de l'auteur.

Enfin, les cyberviolences n'ont pas de limite temporelle : elles peuvent s'exercer à toute heure du jour ou de la nuit et laissent des traces numériques (une photo publiée peut demeurer très longtemps sur Internet). L'auteur lui-même, une fois les agressions publiées sur la toile, ne peut maîtriser la diffusion des contenus. [Télécharger le guide de la cyberviolence entre élèves](#)

Marion Seclin, Championne de cyberharcèlement



Les Youtubeuses se mobilisent contre le cyberharcèlement et le cybersexisme

Les Internettes, une association dont le but est de redonner de la visibilité aux femmes sur YouTube, publie un documentaire : « Elles prennent la parole ».

[Lire la suite...](#)

13 Reasons Why : La série événement de Selena Gomez consacrée au harcèlement à l'école

La série événement raconte l'histoire d'Hannah Beker, jeune adolescente américaine qui a l'air sympathique mais qui s'est suicidée une semaine auparavant. [Lire la suite...](#)

Le Youtubeur Squeezie dit NON AU HARCELEMENT !

Le Youtubeur Squeezie se mobilise aujourd'hui pour dire Stop au harcèlement dans sa dernière vidéo. [Lire la suite...](#)

Comment la loi française protège-t-elle des cyberviolences

La loi française protège les victimes et punit les coupables de ces violences (cyber-harcèlement, cybersexisme ou revenge porn). [Lire la suite...](#)

Problème de harcèlement ou

d'intimidation sur Internet ?

[Demandez Notre Aide](#)

Intervention de Justine Atlan, directrice de l'association e-enfance, sur le cyber harcèlement et le harcèlement



Video clip de la campagne 2017 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour agir contre le harcèlement à l'École



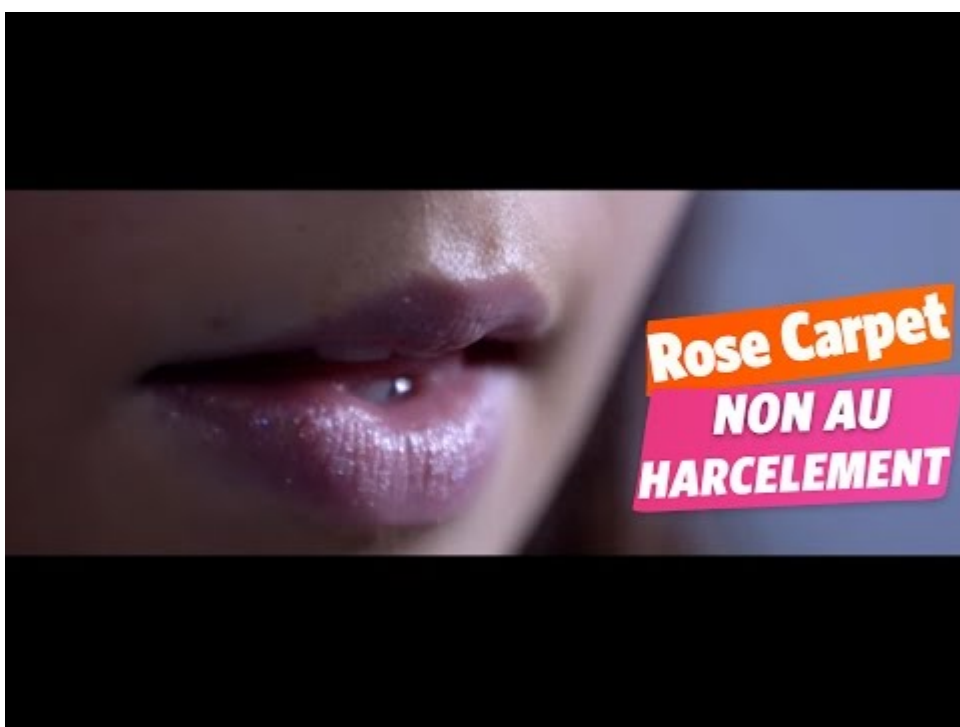
Video clip de la campagne 2016 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour agir contre le harcèlement à l'École



Clip interactif de Patrick Bruel et la chanson Maux d'enfants qui parle de cyber-harcèlement en partenariat avec e-Enfance



Video clip Rose Carpet contre le Cyber-harcèlement





La loi et le cyber harcèlement

Article 222-33-2 (Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 – art. 40) Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Gouvernement et l'association e-enfance ensemble contre le cyber harcèlement

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un partenariat avec l'Association e-Enfance qui a notamment pour mission l'éducation des enfants et des adolescents à une bonne pratique d'internet et à la prévention des dangers sur Internet dont le cyber harcèlement. À travers le numéro vert national **Net Ecoute (0800 200 000)** proposent des moyens techniques juridiques et psychologiques adaptés à la victime de cyber-harcèlement, à sa famille et au personnel éducatif. Les partenariats entre l'Association e-Enfance et les différents réseaux sociaux permettent de faire cesser les manifestations en ligne du harcèlement.

Différentes provenances du cyber harcèlement

Cyberharcèlement : parlez-en à vos enfants !